



Règlement
CHAMPIONNAT DE FRANCE
Challenge Pilote

Motos anciennes 2018

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition le Challenge du pilote N° 1 de la Moto ancienne 2018.

Article 1 - Définition :

Ce challenge est ouvert à tous les pilotes participants aux différents Championnats de France Motos anciennes organisés par la F.F.M.

Sur route :

- Championnat de France Vitesse Motos Anciennes (catégorie solo)
- Championnat de France Vitesse Motos Anciennes (catégorie Endurance)
- Championnat de France des Rallyes routiers
- Championnat de France des Courses de côte à l'ancienne

Sur terre :

- Championnat de France de Motocross l'ancienne
- Championnat de France d'Enduro à l'ancienne
- Championnat de France de Trial à l'ancienne

Article 2 – Conditions :

Avoir participé, au minimum, à trois compétitions dans trois disciplines différentes durant la saison en cours. Afin de démontrer son éclectisme, le pilote devra participer, au minimum, à deux compétitions sur route et une sur terre ou deux compétitions sur terre et une sur route.

Article 3 - Engagement :

Il est gratuit et doit être demandé 30 jours avant l'épreuve au secrétariat du Comité Motos Classiques et Historiques de la Fédération. L'engagement à la compétition devra être réalisé conformément aux règles et aux conditions de la discipline.

Article 4 - Classement sur l'épreuve :

Tout pilote classé au scratch dans une compétition marque des points sur la base de : 50-45-43-40-38-36-34-32-30-28-26-24-22-20-18-16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et 1 point pour tous les pilotes classés après la 29^{ème} place.

Pour les disciplines où il n'existe pas de classement scratch, le pilote marquera les points correspondant à sa classe.

Article 5 - Classement au Challenge :

Les trois meilleurs résultats dans les trois disciplines retenues par le pilote seront pris en compte. Le vainqueur sera le pilote ayant marqué le plus de points. En cas d'égalité, ce seront les quatre, les cinq, les six; etc...meilleurs résultats, dans les trois disciplines retenues, qui seront pris en compte.

Article 6 - Trophée du Challenge :

Le vainqueur recevra une plaque rouge avec un chiffre 1 de couleur Or. Il portera ce numéro **1** sur fond rouge dans toutes les compétitions des Championnats de France de Motos Classiques et Historiques durant la saison suivante.

Il partira en position de pointe ou à la place de son choix aux essais libres, aux essais chronométrés et pour certaines disciplines, au départ des compétitions des Championnats Classiques & Historiques 2018.

Le secrétariat est assuré par le service des Sports de la Fédération.

Belinda TEIXEIRA ☎ 01.49.23.77.55. E-mail : bteixeira@ffmoto.com

Pour tous renseignements complémentaires :

Patrick THOLLAS 📞 06.26.92.20.26. E-mail: pat_thollas@hotmail.com